



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SAVOIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°73-2018-067

PUBLIÉ LE 26 JUIN 2018

Sommaire

73_PREF_Präfecture de la Savoie

73-2018-06-26-001 - Arrêté portant délégation de signature à M. Denis REVEL, chef du service de la coordination des politiques publiques (2 pages)

Page 3

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2018-06-26-001

Arrêté portant délégation de signature
à M. Denis REVEL, chef du service de la coordination des
politiques publiques



PRÉFET DE LA SAVOIE

Service de la coordination
des politiques publiques

Pôle coordination et
ingénierie territoriale

**Arrêté portant délégation de signature
à M. Denis REVEL, chef du service de la coordination des politiques publiques**

LE PRÉFET DE LA SAVOIE
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret du 3 juillet 2017 portant nomination de M. Pierre MOLAGER, en qualité de secrétaire général de la préfecture de la Savoie ; ensemble le procès-verbal du 10 juillet 2017 portant installation de M. Pierre MOLAGER à la préfecture de la Savoie,

Vu le décret du 8 décembre 2017 portant nomination de M. Louis LAUGIER en qualité de préfet de la Savoie ; ensemble le procès-verbal du 2 janvier 2018 portant installation de M. Louis LAUGIER à la préfecture de la Savoie,

Vu l'arrêté préfectoral du 31 janvier 2018 portant délégation de signature à M. Denis REVEL, chef du service de la coordination des politiques publiques,

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de la Savoie,

ARRÊTE

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Pierre MOLAGER**, secrétaire général de la préfecture de la Savoie, délégation de signature est donnée à **M. Denis REVEL**, attaché principal d'administration, chef du service de la coordination des politiques publiques, pour signer les actes, correspondances et transmissions diverses pour les affaires ressortissant à son service, y compris la liquidation des mémoires et factures, à l'exclusion :

- des arrêtés et décisions réglementaires, des arrêtés et décisions individuelles (ne sont pas concernés par cette exclusion les documents annexes),
- des circulaires et instructions générales,
- des correspondances adressées :
 - aux parlementaires,
 - au président du conseil départemental (sauf les correspondances courantes avec les services du département),

PREFECTURE DE LA SAVOIE – CHATEAU DES DUCS DE SAVOIE – BP 1801 – 73018 CHAMBERY CEDEX
STANDARD : 04.79.75.50.00 – TELECOPIE : 04.79.75.08.27
<http://www.savoie.gouv.fr>

- aux maires de Chambéry, Aix-les-Bains, La Motte-Servolex, Albertville et Saint-Jean-de-Maurienne (sauf les correspondances courantes avec les services administratifs ou techniques de ces municipalités).

Délégation spéciale est donnée à **M. Denis REVEL**, chef du service de la coordination des politiques publiques, en cas d'absence ou d'empêchement du secrétaire général, afin de présider les instances qui suivent et signer les décisions qui en découlent :

- conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST),
- commission départementale de la nature, des paysages et des Sites (CDNPS).

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Denis REVEL**, chef du service de la coordination des politiques publiques, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1^{er} du présent arrêté sera exercée, pour les documents établis par leurs bureaux respectifs, par les cheffes de bureau dont les noms suivent :

- **Mme Isabelle DUPASQUIER**, attachée principale d'administration, cheffe du pôle coordination et ingénierie territoriale,
- **Mme Dominique ARNAUD**, attachée d'administration, cheffe du pôle expropriations publiques.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Isabelle DUPASQUIER**, attachée principale d'administration, cheffe du pôle coordination et ingénierie territoriale, et pour les affaires relevant de ce bureau, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par **Mme Josette DEBORTOLI**, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, adjointe à la cheffe du pôle coordination et ingénierie territoriale.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Dominique ARNAUD**, attachée d'administration, cheffe du pôle expropriations publiques et pour les affaires relevant de ce bureau, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par **Mme Lucia THEVENON**, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, adjointe à la cheffe du pôle expropriations publiques.

Article 5 : L'arrêté du 31 janvier 2018 portant délégation de signature à M. Denis REVEL, chef du service de la coordination des politiques publiques est abrogé à la date d'entrée en vigueur du présent arrêté.

Article 6 : Le secrétaire général de la préfecture de la Savoie, le chef du service de la coordination des politiques publiques et les agents visés dans la présente délégation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État en Savoie.

Chambéry, le 26 juin 2018

Signé : Louis LAUGIER